



Bénévolat Jura : Assemblée générale 2026

Mardi 5 mai 2026, à 17h30 au lieu d'accueil de Caritas LARC, Passage des Ponts 2, Delémont (Envoi notes PV comité NM)

Excusé.e.s : Mme Marlène Eyer (JurAMigrants), M. Yann Rufer (comité de Bénévolat Jura / Croix-Rouge), Le Service de la cohésion sociale, de la Jeunesse et du Logement de la Municipalité de Delémont (CSJL), M. Gilles Rey (Pro Infirmis), La Commune mixte de Courroux, Mme Caroline Bernasconi (La Valse du Temps), Mme Elodie Mercier (MADEP), M. Samuel Bouille (Les Magasins du Monde), M. Bruno Cardona, M. Pierre Carnal (Innovage Suisse romande), Les Unités pastorales Sainte-Marie et Sainte-Colombe, Mme Lisa Raval (CuraViva), L'Unité pastorale Franches-Montagnes, Mme Caroline Odiet (AOPH - Aumônerie Œcuménique des Personnes Handicapées), M. Alexandre Gerber (Cérébral Jura), Mme Claudia Lardon (SexualitéS Santé Jura), la Paroisse réformée des Franches-Montagnes, la Municipalité de Porrentruy, Dina Frund (Section FSA Jura), Sabine Rérat (AJAFEC), Stéphanie Boule (Association Familles d'Ajoie).

Présent.e.s : Mme Patricia Jeanneret (FRC Jura), Mme Martine Rübli (Terre de Feu), M. Vincent Chapuis, M. Julien Loichat (Fondation Les Pénates), M. Christophe Wermeille (Jura pastoral / président de BJ), Mme Magali Gast (Caritas / BJ), M. Patrick Comment (AJAM / BJ), Mme Vanessa Battista (Pro Senectute / BJ), M. David Berthoud (Cartons du Cœur / BJ), Mme Noémie Merçay (coordinatrice de BJ), Mme Coraline Kaempf (coordinatrice de BJ).

	Procès-verbal de l'Assemblée générale 2026
1	Ouverture et approbation du PV de l'assemblée générale 2025 Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, puis un tour de table de présentation est effectué. Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est formulée. Les personnes excusées sont mentionnées. Le procès-verbal 2025 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.
2	Admissions et démissions de membres de l'association L'Assemblée générale et le comité de Bénévolat Jura souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres suivants : les associations Familles2000 et Les Sentiers des Savoirs – Suisse, ainsi que Messieurs Bruno Cardona et Vincent Bédât. L'Assemblée prend également acte des démissions de la Ligue Jurassienne contre le Cancer, de la Commune de Bourrignon, de la Résidence Claire-Fontaine / Fondation du Pré-Convert, ainsi que de Madame Irma Fehlman. Patrick Comment (PC) demande si les motifs de ces démissions sont connus.



	Noémie Merçay (NM) indique que certaines situations s'expliquent notamment par des réorganisations ou regroupements avec des associations faîtières, tandis que dans le cas de Madame Fehlman il s'agit d'une démarche liée à sa situation personnelle et à sa volonté de régler ses affaires personnelles, en tant que membre fondatrice.
3	Rapport du président Voir annexe 1. Lecture par Christophe Wermeille (CW) puis remerciements à son auteur.
4	Rapport d'activités 2025-2026 Voir annexe 2. Lecture par NM et Coraline Kaempf (CK) suivie de remerciements pour le travail réalisé. Plusieurs échanges ont lieu autour des demandes d'aide, notamment pour des situations croissantes de précarité et dans les domaines de l'aide alimentaire et des gardes d'enfants. NM explique que certaines sollicitations sont liées aux distributions des Cartons du Cœur et que les personnes concernées sont orientées vers les services et associations compétents, notamment le SAS, afin d'évaluer les solutions possibles et d'assurer un suivi adapté. L'objectif principal est d'orienter les personnes vers les structures existantes. CK donne l'exemple d'une personne ayant eu besoin d'une garde ponctuelle, ayant été redirigée vers la Croix-Rouge, qui propose ce type de service sur la courte durée. L'importance de connaître les offres existantes et de maintenir des contacts avec les associations du réseau est soulignée. Les discussions mettent également en évidence les tensions actuelles dans le domaine de l'aide alimentaire ainsi que l'importance du conseil budgétaire et de la prévention. Divers dispositifs d'accompagnement existants sont évoqués, notamment les aides proposées par Caritas, la FRC et d'autres structures actives dans le canton.
5	Comptes 2025 Voir annexe 3. NM présente les comptes 2025. Ceux-ci présentent un déficit d'environ CHF 10'000.–, en particulier par la décision du comité de l'engagement de CK en octobre 2025. CK lit le rapport des vérificatrices des comptes, Mesdames Claudine Schaffner et Mélanie Stadelmann. Des remerciements leur sont adressés, ainsi qu'à Madame Sophie Berret pour la tenue de la comptabilité. Les comptes 2025 sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au comité. Mesdames Claudine Schaffner et Mélanie Stadelmann sont reconduites dans leur fonction de vérificatrices des comptes pour l'année suivante. NM présente ensuite le budget 2026, qui devrait être positif afin de permettre la constitution d'une



	provision. L'Assemblée se réjouit par ailleurs du doublement du contrat de prestations, dont la signature est attendue prochainement, et qui devrait permettre à Bénévolat Jura de renforcer ses activités et sa stabilité financière.
6	Propositions de changements de statuts Voir annexe 4. CW informe que, dans le contexte des évolutions de la structure et de l'augmentation des demandes, une révision des statuts est proposée afin de les adapter aux réalités actuelles et de procéder à une mise à jour générale ainsi qu'à un toilettage du texte. Le comité a également décidé de l'introduction d'un langage neutre. Les modifications sont présentées systématiquement avec possibilité de réactions des membres. NM précise que cette adaptation a été validée en amont par le comité, puis procède à la lecture de l'ensemble des articles, en laissant la possibilité aux membres de réagir après chacun d'eux. Quelques points particuliers sont discutés, notamment la suppression d'une mention « etc. » jugée trop imprécise, des ajustements de forme ou de rédaction ainsi que la confirmation du principe de réélection périodique du comité. L'article 18 est clarifié. Des remarques générales sont également formulées, notamment sur le statut d'utilité publique, la non-lucrativité des activités et les compétences des vérificateurs des comptes. CW indique être en accord avec l'ensemble des propositions réalisées. Les modifications des statuts sont acceptées à l'unanimité et le texte révisé est annexé au présent procès-verbal. Les adaptations seront réalisées et les statuts seront signés ultérieurement par CW et Magali Gast (MG).
7	Visions d'avenir pour Bénévolat Jura NM présente les perspectives de développement pour les trois prochaines années, inscrites dans une logique de renforcement progressif de la structure de Bénévolat Jura. Elle souligne l'augmentation des sollicitations et la volonté de répondre au mieux aux demandes, dans la limite des ressources disponibles. Parmi les pistes évoquées figure notamment la création d'un site internet. Plutôt que le développement de projets pilotes, il est envisagé de privilégier des actions ponctuelles ciblées sur des thématiques spécifiques. NM relève également que plusieurs chantiers sont en cours, notamment sur les plans fiscal et juridique, ainsi que des questions liées à la complexité croissante de certaines situations rencontrées. Le développement de l'expertise de la structure, malgré des ressources limitées, implique un travail important de suivi, de compréhension et d'analyse. Elle insiste sur l'importance de maintenir et renforcer un réseau de partenaires fondé sur la confiance, plusieurs démarches et négociations étant actuellement en cours. Enfin, NM mentionne des collaborations avec le Service de l'économie et de l'emploi notamment, dans un contexte où certaines situations se situent dans des zones grises ou complexes, notamment



	en matière d'inégalités, de travail caché ou de conditions de travail. En soulignant le nombre de canaux et de domaines d'intervention actuellement impliqués dans l'association, elle conclut en relevant que Bénévolat Jura ne devrait manquer ni de défis ni de projets ces prochaines années.
8	Divers et discussion ouverte avec les membres sur les problématiques de bénévolat. Aucun point n'est soulevé au titre des divers.
9	Remerciements et clôture Le président clôture la séance et les discussions se continuent de manière informelle autour d'un verre.

PV pris par Coraline Kaempf, coordinatrice, relu par Noémie Merçay, coordinatrice et Christophe Wermeille, président de l'association



Annexe 1 :

Assemblée générale 2026 Rapport du président

Chers membres de Bénévolat Jura,
Chers membres du comité,
Chères coordinatrices (au pluriel !),
Mesdames, Messieurs,

Bénévolat Jura est à un moment-clé de son histoire et l'assemblée générale de ce jour est l'occasion de faire état de quelques-unes des évolutions majeures que nous sommes en train de vivre et qui me réjouissent.

Je l'évoquais dans mes salutations, notre association peut aujourd'hui compter sur l'appui de deux coordinatrices. C'est une réelle joie pour moi et une belle opportunité pour nous de nous donner les meilleures chances possibles pour répondre aux défis toujours plus nombreux et complexes auxquels les milieux bénévoles et associatifs doivent faire face aujourd'hui, particulièrement dans notre canton. L'occasion aussi pour moi aujourd'hui, de remercier publiquement nos deux coordinatrices pour leur fructueuse collaboration : merci à Coraline pour son engagement dans de nombreuses tâches nouvelles ; merci à Noémie qui l'initie et l'accompagne à toute l'amplitude des domaines de notre centre de compétences ; merci également aux membres du comité qui ont fait le choix de ce renforcement qui pourra, je l'espère, encore s'intensifier à l'avenir.

Le rapport d'activités que nos deux coordinatrices nous présenteront tout à l'heure vous donnera de voir toute une série de dossiers portés par notre association. Je ne vais donc pas m'y attarder ici.

Les changements de statuts qui seront soumis tout à l'heure à votre approbation sont aussi un signe tangible qui marque l'évolution que connaît notre structure et les nouveaux aspects statutaires que nous devons mettre à jour pour répondre aux évolutions que nous connaissons.

J'aurai encore l'occasion, au point 7 de cette assemblée, de vous partager quelques visions d'avenir que nous sommes en train de travailler au sein du comité.

Avant de vous laisser découvrir, par les voix de nos coordinatrices, le rapport d'activités de notre association, j'aimerais encore adresser de chaleureux remerciements à tous nos membres et partenaires pour leur précieux soutien, aux membres du comité et aux institutions qu'ils et elles représentent pour le temps offert à notre association et à vous tous et toutes, chers membres, pour votre présence ce soir, votre attention et votre intérêt.

Christophe Wermeille

Porrentruy, le 5 mai 2026



Annexe 2 :

Rapport d'activités de Bénévolat Jura

De mai 2025 à mai 2026



Rapport d'activités de Bénévolat Jura

De mai 2025 à mai 2026

Bénévolat Jura en quelques chiffres

**Plus de 40 organisations jurassiennes informées, orientées
et/ou soutenues dans leurs réflexions et problématiques**

**Des échanges autour d'enjeux associatifs et bénévoles avec
plus de 150 professionnels et bénévoles d'organisations, de
fondations, des services de l'État, des milieux scolaires ou
encore des milieux politiques**

**29 futurs bénévoles orientés
vers des associations jurassiennes**

**1 rencontre d'engagement bénévole qui a permis la rencontre
entre plus de 80 potentiels futurs bénévoles avec 15
associations jurassiennes**

**25 bénévoles et professionnels formés lors de 2 journées
thématiques**



92 nouveaux engagés sensibilisés aux enjeux de leur bénévolat et à ses limites

**Entre 20 et 30 petites annonces relayées sur notre bourse
jurassienne**

La sortie de la 1ère étude sur le bénévolat jurassien

Vers une évolution de BJ

Dans une situation délicate depuis plusieurs années, Bénévolat Jura a dû cette année se donner les moyens d'aller vers de grands changements.

Au printemps 2025, une première phase de consultation par deux séances de groupe de travail ont permis, - avec des représentants d'associations membres, les membres du comité ainsi que les représentants de l'État - d'établir une cartographie des besoins identifiés, prenant en compte la voix des petites associations comme celles des grandes institutions, ainsi qu'une vision plus sociétale des problématiques. Cette phase a également été nourrie par les prémisses de résultats de l'étude sur le bénévolat jurassien.

Une deuxième phase, plus structurelle, a consisté à réfléchir la nécessité d'un renforcement de la structure de Bénévolat Jura qui jusqu'alors ne disposait que de 0,4 EPT, pourcentage ne permettant pas de répondre aux besoins de la région. Le lancement de cette deuxième réflexion a mené à l'engagement en octobre d'une deuxième collaboratrice. Coraline Kaempf, diplômée en sciences politiques, ayant exercé comme journaliste et comme coopérante en Bolivie, a ainsi été engagée en vue de renforcer l'activité de Bénévolat Jura.

Une troisième phase, cette fois plus politique et en collaboration avec le Service de l'Action sociale a permis en décembre 2025 de doubler le soutien cantonal à notre centre de compétence, passant de CHF 50'000.- à 100'000.- sous la forme d'un contrat de prestation d'une durée de trois ans avec les services de l'Action sociale et de la Santé – une victoire après huit ans de travail et d'engagement en ce sens de notre comité et du bureau de l'association.

Il s'agit donc pour notre centre de compétence en début 2026 de confirmer l'essai en se donnant les moyens structurels, mais également en termes de fonctionnement, d'emploi, de maintien et développement de l'expertise, ainsi que de planification des années à venir.

Les négociations pour le contrat de prestations 2026–2028 avec le Service de l'Action sociale sont en cours en ce début 2026. L'annonce du doublement du budget



alloué marque une reconnaissance importante du travail effectué et une volonté commune de poursuivre et développer les collaborations autour du bénévolat et de la vie associative jurassienne.

L'étude sur le bénévolat jurassien (***Le bénévolat dans le canton du Jura, Logiques d'action et propositions de bonnes pratiques***, par Timothé Chételat, Agnès Aubry et Olivier Fillieule), menée dans le cadre du postulat du Parlement jurassien et réalisée par le CRAPUL (Centre de Recherche sur l'Action Politique de l'Université de Lausanne), a été finalisée et rendue publique début 2026. Sur demande du Service de l'Action sociale, Bénévolat Jura a eu l'occasion de suivre et d'accompagner les différentes phases de cette recherche. Elle est désormais accessible sur le site de Bénévolat Jura, accompagnée d'un résumé synthétique élaboré par l'association. Sa publication a suscité un bel écho médiatique, des retours positifs et des échanges riches avec les milieux politiques et les services de l'État notamment – qui manifestent des volontés d'aller plus loin dans la reconnaissance du bénévolat.

Un événement de valorisation de cette étude est en préparation en collaboration avec le Service de l'Action sociale pour fin 2026.

Travail de la permanence

Cette année encore, Bénévolat Jura, en tant que centre de compétence, s'est largement mis à disposition de toute personne ou organisation nécessitant du soutien, des réponses, un suivi dans une démarche ou toute aide concernant la vie associative et les enjeux de bénévolat.

L'association fournit ainsi de l'information, oriente et accompagne les réflexions des organisations et bénévoles jurassiens sur des sujets aussi divers que le renouvellement des bénévoles, le remplacement de postes bénévoles clés (président, membre de comité, ...), des enjeux de communication, de légalité, des problématiques de financements, des problématiques de bénévoles inadaptés ou abusifs quant à leur engagement, la recherche d'outils – informatiques ou d'animation par exemple –, la mise en place de systèmes de gestion bénévole adaptés à leur structure, de formations adaptées aux besoins des activités, des enjeux de recrutements bénévoles, des réflexions autour de la création d'associations, de situations de conflits, voire de crises, des méthodes de bilan, de gestion de projets et des risques, ...

Notre centre de compétence a répondu cette année à plus d'une quarantaine d'associations bénévoles ou professionnelles, organisations régionales ou nationales – le nombre de demandes étant particulièrement en augmentation en début 2026.



Dans ce cadre, Bénévolat Jura a notamment orienté et accompagné les réflexions (liste non exhaustive) de Curaviva, l'Association Familles d'Ajoie, Les Cartons du Cœur, l'association Cérébral Jura, Les Fontenattes, la Résidence La Courtine, la crèche Fil'harmonid, Les Magasins du Monde, le HCA, l'association Terre de Feu, l'association Action Pluie, la commune de La Baroche, Evidanse, l'association La Crevette, le WWF, l'AJAM, La Croix-Rouge, ProCap Sport, la fondation IPT, le Téléthon, etc.

Si l'on peut constater une grande vivacité de nos milieux et l'émergence de beaux projets dans notre région (environ 6 projets de création d'association notamment), on peut remarquer que beaucoup d'associations font face à des difficultés croissantes en termes de ressources, tant humaines qu'économiques. Ce contexte complexifie leur fonctionnement et leur capacité à stabiliser leurs activités et, comme déjà relevé l'année passée, la capacité de ces structures à être de bons employeurs et à se réinventer. Un autre constat serait également d'observer la nécessité de prendre soin des engagements bénévoles et de générer de meilleures compréhensions autour du renouvellement de ceux-ci – rappelant l'importance de considérer les ressources bénévoles comme une richesse à préserver et dans laquelle il s'agit d'investir. Ces enjeux fragilisent le tissu associatif et renforcent le besoin d'un accompagnement de proximité, de conseils, ainsi que de dispositifs de soutien adaptés. Il est intéressant de voir que les constats de l'étude sortie début 2026 vont dans le même sens que l'analyse faite sur la base des demandes reçues à notre permanence.

A noter également que notre permanence reçoit des demandes d'associations hors des champs du social et de la santé, notamment liés aux domaines culturels, sportifs, à des communes, des services de l'État, des partis politiques, ou encore des entreprises. Cet élargissement des demandes continue à montrer la nécessité d'un centre de compétence régional qui puisse répondre à l'ensemble du monde associatif et à ceux qui s'y intéressent sans distinction de domaines. Nous recevons également un nombre croissant de tentatives de prises de contact internationales auxquelles nous ne pouvons répondre positivement.

D'après le travail réalisé en 2025-2026, nous constatons également ces tendances : cette année encore nous observons une augmentation des demandes émanant de personnes issues de la migration et/ou nouvellement arrivées dans le Jura qui recherchent des conseils, des pistes d'intégration ou des possibilités d'engagement bénévole comme levier d'insertion sociale et linguistique ; les sollicitations en lien avec les situations de proches aidants sont en légère diminution cette année (un peu moins d'une dizaine), tandis que les demandes liées à des situations de précarité et recherche de solutions notamment alimentaires ou en lien avec la garde d'enfants, sont en augmentation significative (entre 40 et 50 cette année). Ce dernier élément traduit une réalité sociale plus tendue dans le canton et touchant différentes catégories de la population. Pour terminer, le rapport avec les écoles reste une problématique, et le développement aléatoires de projets scolaires semble toujours d'actualité - souvent mal préparés et très éloignés des réalités bénévoles et associatives -, ceci malgré diverses prises de contact, des échanges avec certaines écoles ainsi qu'une lettre de l'ancien ministre à l'ensemble des établissements



Entretien nouveau bénévole - orientation

Bénévolat Jura prête une oreille attentive aux personnes en quête d'un engagement bénévole adapté à leurs envies, compétences et disponibilités.

Nos coordinatrices ont ainsi pu orienter une trentaine de bénévoles cette année, par des échanges de mails, par téléphone ou lors de rendez-vous, les soutenant selon leur besoin tant dans leurs réflexions que dans d'éventuelles prises de contact avec les associations. La plupart de ces contacts mènent à un ou plusieurs engagements auprès d'associations jurassiennes. Ces échanges – centrés en priorité sur les motivations des personnes – sont également l'occasion de faire de la prévention et de transmettre des informations sur les bonnes pratiques bénévoles et associatives.

Par ailleurs, ces démarches permettent à Bénévolat Jura d'entretenir un réseau plus large d'associations ne faisant pas forcément partie de ses membres. Cette année nos coordonnatrices ont ainsi pris contact avec environ 25 organisations hors du réseau direct de Bénévolat Jura afin de se tenir informées des besoins en bénévoles et des types d'engagements proposés. Cette démarche est importante pour maintenir et développer une vision des offres disponibles et assurer un bon *matching* entre les personnes souhaitant s'engager et les besoins du terrain.

Programme de formations 2025-2026

À l'instar de plusieurs de ses homologues romands, Bénévolat Jura a connu des difficultés à remplir ses formations.

Cela dit, 25 bénévoles ou professionnels d'associations ont pu être formés à la communication non violente fin 2025 et à la recherche de fonds début 2026.

Bénévolat Jura a également animé une matinée de sensibilisation à l'activité bénévole auprès d'une quarantaine de bénévoles de Pro Senectute Arc Jurassien à Delémont en septembre 2025.

Exceptionnellement, et notamment en soutien à son homologue neuchâtelois, Bénévolat Jura a également formé plus de 50 bénévoles dans le Canton de Neuchâtel lors de deux formations, l'une à la demande de Pro Senectute Arc Jurassien, et l'autre dans le cadre du développement d'un projet de mentorat par des bénévoles auprès de personnes en situation de probation – antenne d'un projet pilote romand dont notre association avait soutenu le développement dès 2020 (projet Objectif-désistance).

Une rencontre d'engagement bénévole / speed meeting



En fin janvier 2026, Bénévolat Jura a organisé la dixième édition de sa rencontre d'engagement bénévole, aussi appelée speed meeting, à Delémont. Cet événement a réuni plus de 80 participants et 15 organisations jurassiennes, soit une fréquentation en nette hausse par rapport aux éditions précédentes, dans un format toujours convivial et efficace, favorisant les échanges autour des possibilités de bénévolat adaptées aux disponibilités et envies de chacun et chacune.

Les médias ont particulièrement bien joué le jeu cette année, avec une présence dans la Matinale de RFJ, un grand article dans le Quotidien Jurassien du samedi ainsi que la présence de Temps Présent (RTS), dont une émission sur le bénévolat romand sortira cette année.

Le public s'est distingué par sa grande diversité, tant en termes de démarches, qu'en âge ou provenance, avec beaucoup de participants venus des autres districts jurassiens. Au-delà des rencontres entre futurs bénévoles et associations, cette fin de journée a été l'occasion d'un moment d'échanges et de convivialité apprécié tant par les citoyens que par les milieux associatifs présents.

Bourse du bénévolat

La petite bourse du bénévolat sur le site de Bénévolat Jura donne de la visibilité aux besoins en bénévoles de la région. Elle comprend constamment entre 20 et 30 annonces fixes, et représente un outil à la fois simple et efficace.

Depuis début 2024 jusqu'au début de cette année, son suivi était assuré par Madame Virginie Henz, que nous remercions chaleureusement pour son engagement et le travail effectué. Depuis 2026, la gestion de cette bourse est reprise par le bureau de Bénévolat Jura.

Cette bourse locale vient s'articuler avec la bourse nationale du bénévolat benevol-jobs.ch. Bien que n'en étant plus membre - notamment pour des raisons financières -, Bénévolat Jura entretient de bons liens avec les interlocuteurs de ce projet d'envergure nationale.

Bénévolat Romandie

Bénévolat Romandie a pour but de réunir les centres de compétences cantonaux homologues de Bénévolat Jura de toute la Romandie. Ce réseau permet des échanges de pratiques riches, le maintien des expertises ainsi que la participation collective à des projets nationaux et romands, tels que l'Observatoire du bénévolat de la Société suisse d'Utilité publique (SSUP). Le réseau s'est réuni à quatre reprises cette année.

Hormis la tenue de l'assemblée générale du réseau et une séance de rencontre avec les partenaires de cette structure (tel que les présidente et directrice de son homologue suisse-allemand [benevol Schweiz](https://benevol-schweiz.ch)), les échanges ont notamment porté sur des thèmes d'actualité rencontrés par les antennes



cantonaux, les potentielles lectures faites des statistiques nationales de l'Observatoire du bénévolat (*SSUP, 2025*), l'année ONU en faveur du volontariat à destination de la durabilité ou encore la promotion du congé jeunesse (qui est un droit encore mal connu dans nos régions).

Des actions de communication conjointes, articulant les niveaux national, régional et cantonal, ont également été développées cette année, avec des communiqués de presse visant une meilleure visibilité dans les médias. Cette démarche a notamment suscité l'intérêt de journalistes de l'émission Temps Présent de la RTS pour l'action de Bénévolat Jura et le speed meeting. Les échanges avec ceux-ci ont conduit à la réalisation d'un sujet sur le bénévolat en Romandie, construit à partir de discussions avec Bénévolat Jura, d'interviews menées lors de l'événement et de visites sur le terrain, offrant ainsi une belle visibilité aux associations jurassiennes.

Admissions/ Démissions

Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue aux associations Familles2000 et Les Sentiers des Savoirs – Suisse, ainsi qu'à Messieurs Bruno Cardona et Vincent Bédât comme nouveaux membres de Bénévolat Jura.

Nous prenons également acte de la démission de la Ligue Jurassienne contre le Cancer (LJC), de la Commune de Bourrignon, de la Résidence Claire-Fontaine/Fondation du Pré-Convert, ainsi que de Madame Irma Fehlman.

Le comité de Bénévolat Jura

Christophe Wermeille, président / Jura pastoral

Magali Gast / Caritas Jura

Vanessa Battista / Pro Senectute Arc Jurassien

Yann Rufer / Croix-Rouge Jura

David Berthoud / Cartons du Cœur

Patrick Comment / AJAM

Noémie Merçay - Coordinatrice

Coraline Kaempf - Coordinatrice

Le comité de Bénévolat Jura a dû cette année intensifier le rythme de ses rencontres pour faire face aux nouveaux défis, merci à ses membres pour leur engagement.

Mai 2026



Annexe 3 :



BILANS et BUDGETS

PRODUITS	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Budget 2026
3100/00 Contrat prest. RCJU	50 000,00 CHF	50 000,00 CHF	50 000,00 CHF	100 000,00 CHF
3102/00 Subventions diverses	1 500,00 CHF	- CHF	- CHF	- CHF
3104/00 Dons	1 750,00 CHF	1 000,00 CHF	800,00 CHF	500,00 CHF
3200/00 Cotisations membres	3 540,00 CHF	3 400,00 CHF	3 540,00 CHF	3 500,00 CHF
3400/00 Inscriptions formations	1 770,00 CHF	2 000,00 CHF	480,00 CHF	2 000,00 CHF
3700/00 Prestations diverses	385,00 CHF	1 000,00 CHF	520,00 CHF	700,00 CHF
TOTAL DES PRODUITS	58 945,00 CHF	57 400,00 CHF	55 340,00 CHF	106 700,00 CHF
CHARGES				
4000/00 Speed meeting	975,69 CHF	1 200,00 CHF	1 116,10 CHF	1 600,00 CHF
4400/00 Formateurs externes	1 682,00 CHF	2 800,00 CHF	808,00 CHF	3 500,00 CHF
4410/10 Frais accueil formation	195,65 CHF	300,00 CHF	- CHF	400,00 CHF
Promotion		- CHF	- CHF	1 000,00 CHF
Total charges matières/march.	2 853,34 CHF	4 300,00 CHF	1 924,10 CHF	6 500,00 CHF
5800/00 Recherche personnel	- CHF	- CHF	540,90 CHF	- CHF
5810/10 Supervision	990,00 CHF	1 000,00 CHF	825,00 CHF	300,00 CHF
5820/00 Frais représentation	189,60 CHF	400,00 CHF	398,60 CHF	700,00 CHF
5821/00 Salaires et ch. sociales	45 363,00 CHF	46 000,00 CHF	55 415,70 CHF	70 000,00 CHF
5822/00 Frais repas	40,00 CHF	- CHF	- CHF	- CHF
Total charges du personnel	46 582,60 CHF	47 400,00 CHF	57 180,20 CHF	71 000,00 CHF
6000/00 Locations bureaux	2 400,00 CHF	2 400,00 CHF	2 400,00 CHF	2 400,00 CHF
6010/00 Défraiement bureaux/ordi		1 450,00 CHF	1 812,50 CHF	1 900,00 CHF
6500/00 Matériel bureau	118,00 CHF	200,00 CHF	113,90 CHF	250,00 CHF
6503/00 Journaux, revues	100,00 CHF	200,00 CHF	133,00 CHF	200,00 CHF
6510/00 Frais téléphone	- CHF	100,00 CHF	50,00 CHF	100,00 CHF
6520/00 Cotisations, cadeaux	- CHF	400,00 CHF	400,00 CHF	400,00 CHF
6531/00 Bév. Romandie+ Obs.	- CHF	800,00 CHF	- CHF	800,00 CHF
6540/00 Frais de comités	299,60 CHF	1 000,00 CHF	514,05 CHF	800,00 CHF
6541/00 Frais d'assemblée	- CHF	100,00 CHF	78,65 CHF	200,00 CHF
6560/00 Maintenance site internet	515,50 CHF	1 000,00 CHF	397,75 CHF	1 000,00 CHF
6561/10 Frais développ. site	490,00 CHF	600,00 CHF	192,50 CHF	15 000,00 CHF
6600/00 Promotion/publicité	146,50 CHF	700,00 CHF	620,00 CHF	3 000,00 CHF
6840/00 Frais bancaires	62,80 CHF	100,00 CHF	61,00 CHF	100,00 CHF
Frais divers	- CHF	300,00 CHF	- CHF	300,00 CHF
Total charges d'exploitation	4 132,40 CHF	9 350,00 CHF	6 773,35 CHF	26 450,00 CHF
TOTAL DES CHARGES	53 568,34 CHF	61 050,00 CHF	65 877,65 CHF	103 950,00 CHF
RÉSULTAT	5 376,66 CHF	- 3 650,00 CHF	- 10 537,65 CHF	2 750,00 CHF

Comptes 2024

Comptes 2025



Annexe 4 :

Statuts de Bénévolat Jura

approuvés par l'Assemblée générale du 5 mai 2026

1. DÉNOMINATION, SIÈGE, MISSIONS ET VALEURS (BUTS STATUTAIRES)

Article 1

Bénévolat Jura (anciennement Association Jurassienne pour la Coordination du Bénévolat, AJCB), est une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse.

Elle est un centre de compétence pour la vie associative, le bénévolat et sa gestion dans le territoire du Canton du Jura. A ce titre, Bénévolat Jura **développe une expertise et une vision riche de ces domaines et de leurs évolutions**. Son siège se trouve à Delémont.

L'association Bénévolat Jura est reconnue d'utilité publique.

Article 2

Les missions (buts statutaires) de Bénévolat Jura sont de soutenir la vie associative, le bénévolat et sa gestion dans une perspective de santé, de pérennité et de durabilité des engagements, en particulier en :

- conseillant, orientant, outillant et accompagnant les associations, les bénévoles et les gestionnaires de bénévoles dans leurs réalités et leurs réflexions ;
- favorisant la centralisation des informations et l'orientation de personnes désireuses de s'engager dans un cadre bénévole ;
- promouvant de bonnes pratiques en matière d'engagement et de gestion bénévoles et associatifs ;
- informant toute personne ou service intéressés aux enjeux des milieux associatifs et bénévoles ;
- favorisant la collaboration entre bénévoles et professionnels ;
- stimulant et soutenant la formation des bénévoles et des professionnels en lien avec ceux-ci ;
- représentant et défendant les intérêts des milieux associatifs et bénévoles jurassiens.

En accord avec ses valeurs, l'association Bénévolat Jura offre un accueil et une écoute sans jugement aux sollicitations et besoins des milieux qu'elle représente. Elle ne réfléchit pas « pour » mais « avec », elle favorise la réflexion et l'analyse, est force de propositions (outils, stratégies et réflexions) mais n'offre pas de solutions toutes faites. L'association veille à rendre les plus autonomes possibles les milieux auxquels elle répond.

Article 3

L'association est neutre du point de vue politique et religieux.

2. LES MEMBRES

Article 4

Toutes les personnes physiques ou morales adhérant aux buts de l'association peuvent en devenir membres.



Les personnes physiques sont membres individuels. Les personnes morales sont soit membre collectif bénévole, soit membre collectif professionnel, en fonction des statuts de leur groupe. Pour être admis dans l'association, chaque personne physique ou chaque groupe doit :

- remplir et signer le formulaire d'adhésion ;
- s'acquitter de la cotisation annuelle fixée par les statuts.

L'admission de nouveaux membres est de la compétence du comité.

A l'assemblée générale, chaque membre individuel dispose d'une voix. Les personnes morales disposent de deux voix maximum pour autant que deux personnes soient présentes pour exercer ce droit de vote.

Article 5

Les engagements et les responsabilités de l'association sont garantis uniquement par l'avoir social. Est exclue la responsabilité des membres.

Au besoin, l'association veillera à conclure une assurance responsabilité civile adéquate.

Article 6

La qualité de membre se perd :

- pour les personnes physiques, par la sortie, l'exclusion ou à la suite du décès.
- pour les personnes morales, par la sortie, l'exclusion ou à la suite de la dissolution de la personne morale.

Article 7

La sortie de l'association est possible en tout temps en informant par écrit le comité, mais sera actée lors de l'assemblée générale qui suit l'annonce.

En cas de sortie en cours d'année, la cotisation annuelle est due dans son intégralité.

Un membre peut être exclu en tout temps pour des motifs jugés graves, tels que la violation des statuts, le non-respect des buts de l'association, des actes allant à l'encontre des intérêts de l'association, le non-paiement de la cotisation annuelle en dépit de rappels.

La décision d'exclusion est prise par le comité et communiquée par écrit. La personne ainsi exclue peut recourir contre cette décision dans les 30 jours.

Si aucun accord n'est trouvé entre la personne exclue qui souhaite recourir et le comité, le recours sera traité lors de la prochaine assemblée générale ordinaire si celle-ci suit l'événement (ou si besoin par la convocation d'une assemblée générale extraordinaire). Les droits du membre sont alors suspendus jusqu'à la décision définitive, lors de l'assemblée générale suivant la décision.

3. LES ORGANES

Article 8

Les organes de l'association sont :

- l'assemblée générale
- le comité
- les personnes qui assurent la vérification des comptes
- le bureau, constitué du personnel de l'association.

4. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 9

L'assemblée générale est l'autorité supérieure de l'association. Elle comprend toutes les personnes membres de celle-ci. Elle est convoquée par le comité au moins une fois par année.



Elle peut l'être aussi, sous forme d'assemblée générale dite extraordinaire, par le comité ou lorsque le quart des membres en fait la demande. La convocation contenant l'ordre du jour, par courrier écrit ou électronique, est expédiée au moins dix jours à l'avance.

Si le comité le juge nécessaire, l'assemblée générale peut également être tenue par des moyens électroniques.

Le comité est tenu de porter à l'ordre du jour de l'assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire) toute proposition d'une personne membre présentée par courrier postal ou électronique au moins 2 jours avant la tenue de l'assemblée générale.

L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des personnes membres présentes, selon l'ordre du jour proposé et adopté. Elle prend ses décisions à la majorité absolue des voix des personnes membres présentes. Les votations ont lieu à main levée. À la demande du tiers des personnes membres présentes au moins, elles auront lieu au scrutin secret. En cas d'égalité des voix, celle de la personne qui assure la présidence est déterminante.

Les séances de l'assemblée générale font l'objet d'un procès-verbal.

Article 10

Les attributions de l'assemblée sont les suivantes :

- adoption et modification des statuts ;
- nomination de la personne qui assure la présidence de l'association, du comité, de deux personnes qui assurent la vérification des comptes ;
- approbation du rapport d'activités et des comptes ;
- dissolution ou liquidation de l'association ;
- donner décharge de leur mandat au comité et à l'organe de contrôle des comptes.

L'assemblée générale peut saisir ou être saisie de tout objet qu'elle n'a pas confié à un autre organe.

5. LE COMITÉ

Article 11

Il se compose de cinq personnes membres au minimum et de sept au maximum. Les personnes qui constituent le bureau de l'association (coordination et éventuel secrétariat) siègent aux séances du comité avec voix consultative.

Les personnes membres du comité sont nommées par l'assemblée générale pour 4 ans, elles sont rééligibles.

Article 12

Le comité exécute et applique les décisions de l'assemblée générale. Il conduit l'association et prend toutes les mesures utiles pour que le but fixé soit atteint, en particulier ses réflexions stratégiques et structurelles en collaboration avec le bureau de l'association.

Il assume le rôle d'employeur de l'association. A ce titre, il engage ou licencie les personnes salariées et bénévoles de l'association. Il protège et soutient l'activité de ces derniers en veillant aux conditions de travail proposées en accord avec la loi. Il peut confier à toute personne de l'association, ou extérieure à celle-ci, un mandat limité dans le temps.



Le comité exerce en outre tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale.

Article 13

L'association est valablement engagée par la signature collective de deux personnes membres du comité, ou d'une personne membre du comité et d'une personne salariée du bureau.

Article 14

Le comité se réunit sur convocation de la présidence aussi souvent que les affaires l'exigent. Les décisions se prennent à la majorité des personnes membres présentes. En cas d'égalité, la présidence tranche. Les séances du comité font l'objet d'un procès-verbal.

6. ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES

Article 15

Les deux personnes qui assurent la vérification des comptes sont nommées en même temps que le comité lors de l'assemblée générale précédant l'exercice et pour la même durée. Elles sont rééligibles.

7. LE PERSONNEL DE L'ASSOCIATION / LE BUREAU

Article 16

Le bureau est la force opérationnelle de l'association. Il exerce les fonctions que lui confie le comité, dans la mesure et les limites du cahier des charges et des compétences, notamment financières, qui lui sont attribuées.

8. RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Article 17

Les ressources de l'association sont constituées des cotisations des personnes membres, des subventions des pouvoirs publics, des produits de recherche de fonds publics, privés ou parapublics, des produits des activités de l'association, des dons et legs ou tout autre moyen qui lui paraîtra opportun. Ces ressources sont entièrement et irrévocablement affectées aux missions définies à l'art. 2.

Cotisations :

membre collectif professionnel	CHF 100.00
membre collectif bénévole	CHF 50.00
personne membre individuelle	CHF 20.00

Article 18

En cas de conflit ou différend, entre ou au sein d'organes de l'association, le comité de l'association privilégiera une première recherche de solution collective par le dialogue avec les différentes parties du conflit.

Si cette première étape ne permet pas l'apaisement, l'association aura recours à des ressources externes en vue de démarches de conciliation. Elle pourra se tourner en priorité vers un conseil juridique indépendant pour un avis et/ou une médiation externe par une ou des personnes qualifiées.

Article 19



L'association ne collecte auprès de ses membres que les données personnelles nécessaires à la réalisation de ses objectifs. Le comité veille à ce que la sécurité des données soit adaptée au risque encouru.

Les données des membres, à savoir le nom, l'adresse ainsi que l'adresse e-mail peuvent être communiquées à l'ensemble des membres de l'association.

Les données de contact fournies par les membres collectifs sont publiées sur le site web. Par ailleurs, les données ne sont communiquées à des tiers que dans le cadre d'un traitement par délégation autorisé par la loi et si cela est prescrit par la loi ou ordonné par les autorités.

Par ailleurs, le traitement des données des membres s'effectue conformément aux dispositions de la législation suisse sur la protection des données.

9. DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

Article 20

Les statuts peuvent être révisés en tout temps par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix des personnes membres présentes.

Article 21

La dissolution de l'association ne peut être décidée que par un vote réunissant la majorité des deux tiers des voix des personnes membres présentes à l'assemblée générale.

Article 22

En cas de dissolution de l'association par l'assemblée générale, l'actif net sera attribué à une ou des institutions poursuivant des buts analogues ou aux institutions ayant des activités dans le bénévolat.

Les présents statuts ont été acceptés lors de l'assemblée générale du 5 mai 2026. Ils remplacent les statuts de l'AJCB devenue Bénévolat Jura du 17 mai 2018 (et fondée le 8 avril 2003).